



Édito

Chers parents,

Cette rentrée a été marquée par la mise en place du Dossier Unique Famille.

Vous avez été plus de 95 % à remplir votre dossier avant le 31 juillet et je vous en remercie.

Ce bilan très positif nous encourage dans notre action à faciliter les démarches des familles pour la vie scolaire. Autre innovation cette année, la réservation des repas irréguliers par internet.

Au-delà de ces nouveautés, nous poursuivons notre politique d'éducation nutritionnelle, de découvertes des aliments, de repas d'ailleurs ; sans oublier de faire progresser la part des aliments provenant de la filière bio mais aussi ceux venant des circuits courts en privilégiant les produits locaux et de saison.

Etre responsables de la restauration scolaire c'est pour mes équipes et moi-même s'engager avec conviction et passion en faveur du bien-être et du plaisir des enfants.

Très bonne année scolaire !

Véronique MARCHET

Première adjointe au Maire

Présidente déléguée de la Caisse des écoles publiques



Ce qui change à la rentrée 2015

Depuis la rentrée, le Dossier Unique Famille et un nouveau système de réservation de repas sont mis en place.

Le Dossier Unique Famille est conçu pour simplifier les démarches des parents. La campagne d'inscription s'est déroulée du 9 mars au 31 juillet.

La réservation préalable des repas irréguliers permet d'anticiper la production des repas, de réduire de façon significative le gaspillage, de mieux garantir les heures de livraison des repas et ainsi faciliter l'encadrement des enfants.

Le Dossier Unique Famille

Inscription à l'école, au restaurant scolaire, aux temps d'accueil périscolaire en une seule fois.

L'inscription ou la réinscription au restaurant scolaire est obligatoire chaque année pour tous les enfants.

Retrouvez le mode d'emploi sur :

www.reims.fr/espace-famille



La réservation des repas irréguliers

Un nouveau service par internet pour les familles. Faites vos réservations de repas irréguliers en toute simplicité par mail. Ce dispositif vous permet de réserver les repas au restaurant scolaire de votre enfant depuis chez vous.

Quand ?

Les repas doivent être réservés au préalable au minimum 2 jours avant le premier repas souhaité (samedi et dimanche exceptés).

Comment ?

par mail : reservationrepas@mairie-reims.fr

- Le mail doit comporter le nom, le prénom, l'école de l'enfant, les repas souhaités.
- Un mail de confirmation vous sera envoyé ainsi qu'à l'animateur coordinateur de l'école de votre enfant.
- Une facture, pour un cycle de vacances à vacances, vous parviendra par courrier.

A noter : la réservation des repas irréguliers est toujours possible à l'espace accueil-familles de la Caisse des écoles publiques, 52 rue de Talleyrand à Reims.

Pour nous contacter, rien de plus simple !

Téléphone : 03 26 88 74 55 • Fax : 03 26 86 83 45

Pour signaler les absences par mail : facturationfamilles@mairie-reims.fr

Les agents de l'espace accueil-familles vous reçoivent au 52T rue de Talleyrand à Reims du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 17 h, sans interruption.

ENFANCE
ÉDUCATION

Reims.fr



Caisse des écoles publiques de Reims

